



COMPILATION ADMINISTRATIVE

Mise en garde

Le lecteur est par les présentes avisé que toute erreur ou omission qui pourrait être relevée dans le texte ci-après n'a pas pour effet de diminuer le caractère exécutoire des règlements et amendements, tels que sanctionnés dans leur version originale disponible au Service du greffe. Pour vérifier les dispositions applicables, veuillez consulter le texte officiel au Service du greffe de la ville de Mont-Tremblant.

La mention « *Modifié par :* » à la fin d'un article indique que ce dernier a fait l'objet d'une ou plusieurs modifications dont la référence est alors précisée.

RÈGLEMENT (2008)-103 CONCERNANT LE LOTISSEMENT

Règlement (2008)-103, adopté le 10 novembre 2008, entré en vigueur le 26 janvier 2009

Amendé par les règlements suivants :

- (2010)-103-1, adopté le 12 juillet 2010, entré en vigueur le 20 août 2010
Pages concernées : 2-4, 12, 19-21, 23, 25-26, 28-29, 31
- (2010)-103-2, adopté le 11 avril 2011, entré en vigueur le 20 mai 2011
Pages concernées : 10-16, 23-24
- (2010)-103-4, adopté le 11 octobre 2011, entré en vigueur le 21 octobre 2011
Page concernée : 24
- (2010)-103-3, adopté le 12 décembre 2011, entré en vigueur le 16 décembre 2011
Pages concernées : 4, 33-34
- (2011)-103-5, adopté le 12 mars 2012, entré en vigueur le 20 avril 2012
Pages concernées : 1-4, 26-26-1
- (2012)-103-6, adopté le 12 novembre 2012, entré en vigueur le 29 novembre 2012
Pages concernées : 1-4, 9, 9-1, 11, 11-1, 19-1
- (2012)-103-7, adopté le 11 mars 2013, entré en vigueur le 22 mars 2013
Pages concernées : 2, 8, 9, 9-1, 15, 18, 19, 35

- (2013)-103-8, adopté le 8 juillet 2013, entré en vigueur le 19 juillet 2013
Page concernée : 32
- (2013)-103-9, adopté le 10 mars 2014, entré en vigueur le 21 mars 2014
Pages concernées : 3, 4, 11, 20, 21, 24, 26, 26-1, 34, 34-1
- (2014)-103-10, adopté le 14 juillet 2014, entré en vigueur le 17 juillet 2014
Pages concernées : 4, 32 et 33
- (2014)-103-11, adopté le 9 mars 2015, entré en vigueur le 20 mars 2015
Page concernée : 8
- (2016)-103-12, adopté le 14 novembre 2016, entré en vigueur le 24 novembre 2016
Pages concernées : 3 et 29
- (2017)-103-13, adopté le 10 avril 2017, entré en vigueur le 21 avril 2017
Pages concernées : 1 à 4 (table des matières), 8 et 9
- (2018)-103-14, adopté le 9 avril 2018, entré en vigueur le 20 avril 2018
Pages concernées : 3, 4 (table des matières) et 26-1
- (2019)-103-15, adopté le 12 août 2019, entré en vigueur le 16 août 2019
Pages concernées : 2 à 4 (table des matières), 11 et 11-1
- (2020)-103-16, adopté le 8 juin 2020, entré en vigueur le 19 juin 2020
Pages concernées : 3 (table des matières), 29
- (2020)-103-17, adopté le 14 décembre 2020, entré en vigueur le 18 décembre 2020
Pages concernées : 12, 23, 24 et 30
- (2021)-103-18, adopté le 13 septembre 2021, entré en vigueur le 29 septembre 2021
Pages concernées : 34-1
- (2021)-103-19, adopté le 14 mars 2022, entré en vigueur le 18 mars 2022
Pages concernées : 12, 23, 24 et 30